





NEWSLETTER OTRE ILE DE FRANCE du 29 juin 2018

EDITO: Avez-vous vraiment besoin de conducteurs?

L'OTRE Ile-de-France vous a proposé (comme l'an dernier) de participer au salon « Paris pour l'emploi » (voir point 1) pour vous aider à trouver le personnel qui vous manque, mais également pour contribuer à la visibilité de notre secteur d'activité et à son image sur ce qui est pendant 2

jours le plus grand salon pour l'emploi de France.

A ce jour, même si de nombreuses PME manquent de conducteurs et sont amenées à refuser du travail faute de personnel, très peu se sont déclarées prêtes à y participer car elles sont incapables d'avoir de la visibilité sur leur pénurie de personnel et sera-t-elle encore d'actualité en octobre.

Cette incapacité à pouvoir se projeter dans l'avenir est préjudiciable aux PME et si nous n'avons pas plus d'inscrits volontaires, nous devrons renoncer à participer à cette manifestation, laissant le champ libre aux autres secteurs et branches pour recruter les 50000 demandeurs d'emplois qui feront le déplacement.

Ces opérations de speed dating ne sont pas toujours une garantie de recruter les profils qui l'on cherche, mais ne pas y être est une garantie de ne recruter personne!

Pourtant l'Observatoire Prospectif des Métiers (OPTL) d'Ile-de-France qui vient de nous présenter son rapport 2017 (bientôt en ligne sur le site de l'OPTL où vous pouvez <u>retrouver le rapport 2016</u>) a corrigé le nombre de postes à pourvoir en Ile-de-France comme n'étant pas de 5000 comme annoncé dans une première étude, mais de pratiquement le double, soit 10000 postes rien que dans le transport en Ile-de-France!

Pour y parvenir, il va y avoir encore un gros travail d'attractivité à réaliser pour notre branche et pour vos entreprises. C'est notamment l'un des objectifs du trophée des routiers et de la Cup du meilleur conducteur routier qui a eu lieu ce jeudi et auquel l'OTRE a participé avec 3 conducteurs d'entreprises adhérentes, mais c'est également le rôle du <u>Cluster logistique Demeter</u> qui réunissait ce mardi chargeurs et transporteurs, sur le thème de l'avenir du transport routier en 2030, avec également un atelier sur le conducteur livreur ambassadeur.

Si je ne fais pas partie de la solution, c'est que je suis le problème!

C'est par ces mots qu'a conclu le président du <u>Club Demeter « logistique responsable »,</u> cette journée de prospective. Or de plus en plus d'entreprises nous rapportent des difficultés à faire appliquer certaines clauses contractuelles, comme les clauses gazole notamment, les plus mauvais payeurs étant souvent des « grands »

transporteurs ou commissionnaires ayant sans doute moins de difficultés à les répercuter eux même à leurs clients... Comme tout ce qui est excessif est insignifiant ou léonin, c'est-à-dire réputé non écrit, il semble que certaines clauses de contrats tombent sous le coup de ces pratiques ! Le CNR qui fait foi en la matière a d'ailleurs <u>publié un communiqué repris sur le site de l'OTRE</u>... Sur ce sujet comme sur d'autres, l'OTRE IDF ne lâchera rien et sera toujours là pour vous défendre !



1) Vous difficultés de recrutement ? L'OTRE Ile-de-France vous aide à y faire face ! (RAPPEL)

L'OTRE Ile-de-France en a même fait le thème de l'une des tables rondes de sa journée professionnelle du 6 avril dernier en faisant venir (entre autres) « Paris pour l'EMPLOI ». L'OTRE Ile-de-France vous propose comme l'an dernier et si vous le souhaitez, de vous accompagner en prenant à nouveau un stand pour le compte de ses adhérents au plus grand salon de recrutement de France, place de la Concorde à Paris les **Jeudi 4 & Vendredi 5 octobre 2018 Paris pour l'Emploi** : participez au stand mutualisé avec l'OTRE IDF!

L'OTRE vous propose comme en 2017 de mutualiser un stand sous le panonceau OTRE sur ce salon francilien pour l'emploi, qui rassemble 500 exposants et 50 000 candidats. C'est le plus grand rendez-vous du recrutement en France. 500 employeurs issus de tous secteurs d'activité se mobilisent et proposent de nombreuses offres (CDI, CDD, alternance, etc.). Des conférences sont également au programme. Comme plusieurs adhérents se sont dits prêts à y participer et à prendre des permanences pour « vendre » leur entreprise (et au-delà la profession), et récupérer des CV, cela peut revenir à un coût totalement modique par entreprise.







L'OTRE Ile-de-France vous propose comme l'an dernier de mutualiser ce stand pour un coût de 1000 € HT par entreprise pour les 2 jours, les suppléments (si vous en souhaitez) étant à votre charge. Si vous ne souhaitez (ou ne pouvez) pas être présent les 2 jours, l'OTRE vous propose de proratiser votre participation.

Mais nous n'étions que 3 l'an dernier, et avec 9 M2, difficile d'avoir de la visibilité face à la SNCF ou la RATP, et c'est vraiment en étant nombreux avec un véritable « village du transport » avec une communication forte et à l'avance sur tous les métiers composant l'OTRE qui recrutent : transport de marchandises, voyageurs, VTC, déménagement et comme le fait le village de l'automobile ou l'industrie que nous aurons visibilité et résultat.

Merci de nous confirmer si vous êtes intéressés de votre participation dans les meilleurs délais, que nous puissions en informer les organisateurs. Par retour de ce mel ou <u>au lieu Doodle ci-joint</u>. Plus d'information sur <u>Carrefour de l'Emploi</u>.

2) Grand Paris Express : comment trouver 250 M€ par an

Il faut trouver 250 M€ par an pour compléter les finances des chantiers du Grand Paris Express.

Gilles Carrez, député LR du Val-de-Marne, a présenté jeudi dernier une batterie de mesures financières pour permettre de boucler le budget du Grand Paris Express.

Collecter 250 M€ par an pour le supermétro, sans pour autant s'attaquer aux budgets de ceux qui galèrent au quotidien dans les transports saturés d'Ile-de-France. La mission était taillée pour LE spécialiste des finances de l'Assemblée. Gilles Carrez, député LR du Val-de-Marne s'est vu qualifier ce jeudi de « chirurgien financier », alors qu'il présentait sa batterie de mesures aux initiateurs du métro inter banlieues. Il devait en effet convaincre les initiateurs du supermétro, élus, associations et entreprises de <u>l'association Orbival</u>, devant lesquels il intervenait, que, grâce à son plan, la Société du Grand Paris aurait les moyens de travailler pour construire le Grand Paris Express. A lire dans le Parisien mais aussi 94citoyens ou dans le Moniteur.

3) Peut-on regarder le foot au travail?

Actualité oblige, à lire <u>sur le site spécialisé Juritravail</u>, mais aussi dans la presse dite généraliste de nombreux articles sur le même sujet. Evidemment, en conduisant, c'est interdit, mais les jurisprudences au sujet de ceux qui regardent des matchs sur leur temps de travail ne sont finalement pas si défavorables aux employeurs! A <u>lire sur Cnews</u>, dans <u>le Monde</u> dans <u>l'Express</u> et <u>dans Capital</u>.

4) Voies rapides : les plans des sociétés d'autoroutes

Les automobilistes rêvent des <u>autoroutes</u> gratuites. Mais est-ce possible en France ? Quand les concessions arrivent-elles à échéance ? "Ce n'est pas pour tout de suite. Il y a aujourd'hui sept concessions pour différentes sociétés d'autoroutes. La première arrive à échéance en 2031, dans 13 ans. L'arrivée à terme de toutes les concessions est pour 2036, dans 18 ans", détaille la journaliste Christelle Méral <u>sur FranceTV info.</u>

5) UPS inaugure sa plate-forme logistique géante en Ile-de-France... Mais à quel prix ?

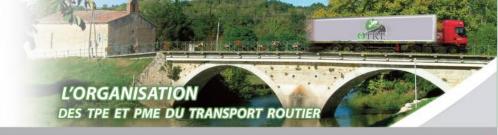
UPS se donne les moyens de suivre l'essor du commerce en ligne en France.

Le géant américain de la logistique a inauguré mardi en présence de la ministre des Transports Elisabeth Borne et de nombreux institutionnels et de membres de la Région, son nouveau hub, situé sur les communes de Corbeil-Essonne et Evry. D'une surface de 30.000 mètres carrés dédiés à la livraison de colis en Ile-de-France, la nouvelle installation a coûté 100 millions de dollars et vise à contrer Amazon...

Mais au vu des échos qui nous remontent des sous-traitants, UPS semble également proposer un alignement des conditions contractuelles avec ses sous-traitants sur des pratiques d'autres intégrateurs ne permettant pas de qualifier ces relations « d'équilibrées ».... Parlez leur juste de la clause gazole et du pied de facture par exemple, pourtant d'ordre public.... Et donc obligatoire! Mais nous allons mettre nos meilleurs limiers sur l'analyse de ces contrats! Il semble parfois que la Ministre ne soit pas toujours conseillée au mieux dans ses choix de visites de terrain et privilégie un peu trop les acteurs de la nouvelle économie, au détriment des exécutants de l'ancienne A lire dans le Parisien, dans le Journal du Grand Paris, dans les Echos, sur BFM Business ou dans le Figaro.







6) Commandes sur internet : le Sénat crée une taxe sur les livraisons

Faire ses achats sur internet pourrait bientôt coûter plus cher. En effet, le Sénat a voté en première lecture la semaine dernière une proposition de loi ayant pour ambition de revitaliser quelque 700 centres-villes en y favorisant le retour des habitants, des commerces et des services publics. Un texte adopté des sénateurs Rémy Pointereau (LR) et Martial Bourquin à l'unanimité : 288 voix pour et zéro contre. Les groupes LREM, RDSE (à majorité radicale) et CRCE (à majorité communiste) se sont abstenus. A lire dans Capital ou dans l'Opinion.

7) Convention relative aux procédures pénales établies par les Contrôleurs des Transports Terrestres avec le Parquet de Paris

François Molins, procureur de la République de Paris et Emmanuelle Gay, directrice régionale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France ont signé le 28 mai dernier, la première convention francilienne relative aux procédures pénales établies par les Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT).

Cette convention vise à améliorer le traitement des infractions relatives à la coordination des transports, des dépassements de temps de conduite ainsi que le travail dissimulé, pour lutter plus efficacement contre l'insécurité routière et les distorsions de concurrence. Pour cela, les échanges entre les deux parties ont été réorganisés et simplifiés, une mesure que la DRIEA espère étendre aux autres départements d'Ile-de-France. L'OTRE Ile-de-France espère aussi que les contrôles seront plus ciblés et plus efficaces! En savoir plus <u>sur le site</u> de la DRIEA.

8) Le Medef publie un guide sur la qualité de vie

A l'occasion de sa 2^{ème} rencontre avec la presse sur la qualité de vie au travail (QVT) le 18 juin dernier, le Medef a présenté un guide d'introduction à la qualité de vie au travail de 18 pages et les résultats d'une enquête. 82 % des salariés interrogés sont "plutôt et tout à fait d'accord" avec l'item "la QVT de ma direction est un facteur très important pour moi". "Cela confirme que la QVT, qui s'est progressivement introduite dans les grandes entreprises et a donné naissance à de nombreuses start-ups, est reconnue comme un facteur de cohésion décisif pour booster la motivation des équipes et mérite par conséquent d'être inscrite au cœur de la stratégie de l'entreprise". Le guide du Medef pour les TPE/PME sur la QVT (mai 2018).

9) Prélèvement à la source : un kit d'informations à destination des collecteurs

Le ministère de l'action et des comptes publics propose un <u>kit d'informations téléchargeable</u> sur le prélèvement à la source à destination des futurs collecteurs, entreprises, caisses de retraite... dans le cadre d'une campagne d'information. Au menu, une présentation synthétique des objectifs et des modalités de la réforme, l'explication du process aux responsables de paie ainsi que des documents pour les salariés de la part de l'administration fiscale qui "reste leur interlocuteur unique". L'<u>entrée en vigueur</u> du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019.

10) Les 10 chiffres qui montrent la métamorphose du marché du travail depuis 25 ans

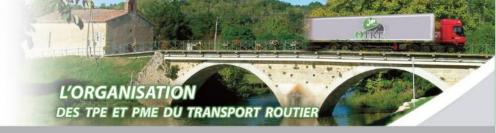
75 % des ruptures conventionnelles se sont substituées à des démissions

La Dares vient de publier une étude sur l'évolution des embauches et des ruptures depuis 25 ans. Sans surprise, l'accent est mis sur la hausse des contrats courts, dont la durée moyenne est de cinq jours ou moins. La Dares note également un fort effet de substitution de la rupture conventionnelle à l'égard des démissions, à hauteur de 75 %.

Le contrat à durée indéterminée reste la norme en France avec 88 % des salariés en CDI. Sur le flux, le CDI tente de résister avec dix embauches pour 100 salariés depuis le début des années 2000. Toutefois, la progression du CDD ne cesse de se confirmer. C'est ce qui ressort d'une étude de la Dares qui dresse un bilan des embauches et des ruptures depuis 25 ans. A lire dans le Figaro ou sur Europe 1.







11) Les défaillances d'entreprises ont baissé sauf dans le transport

Selon les dernières données de la Banque de France, le nombre de défaillances d'entreprises a baissé de 7,1% sur un an. L'immobilier et la construction enregistrent les reculs les plus importants. En revanche, les défaillances bondissent de 4,4% dans le transport.

Les défaillances ont reculé de 11,5% dans la construction et de 13,1% dans les activités immobilières, de 6,6% dans les conseils et services aux entreprises et de 6,4% dans l'hébergement et la restauration. Le nombre de défaillances a également diminué dans l'agriculture (-3,9%) et dans l'industrie (-6%).

Mauvais élève, le transport est le seul secteur à enregistrer une augmentation du nombre de défaillances d'entreprise : 1 851 en mars dernier contre 1 773 un an plus tôt, soit une hausse de 4,4%. Toujours selon la Banque de France, la situation ne devrait guère s'arranger en avril avec une prévision de 1 873 défaillances (+5,3%). Une nouvelle hausse à confirmer. Par taille d'entreprise, les défaillances ont reculé de 7,1% pour l'ensemble des PME, mais ont enregistré une hausse sur le segment des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises. Parcourir les données de la Banque de France sur les défaillances d'entreprises en mars 2018 et en savoir plus dans TRM 24 et dans la note spécifique du Medef Hebdo.

12) Salariés fragiles : des DRH en quête de solutions

Selon l'étude Malakoff Médéric, réalisée par Harris Interactive, près d'un salarié sur deux se trouve en situation de "fragilité" personnelle ou professionnelle. Des actions existent mais elles sont le plus souvent informelles et méconnues des collaborateurs.

Attention, fragile. Souvent occultée par les injonctions de la performance et de l'efficacité, la vulnérabilité des salariés peine à s'afficher au travail. Or, des bureaux open space aux usines, les situations de fragilité sont nombreuses : handicap, maladie, difficulté financière, position d'aidant, situation d'isolement professionnel, perte de sens ou encore conditions de travail éprouvantes... En savoir plus en <u>lisant la note complète.</u>

13) Entretiens professionnels : seule la moitié des salariés est dans les clous

Obligatoire depuis 2014 pour tous les employeurs, l'entretien professionnel a pourtant du mal à se faire connaître, en particulier dans les petites entreprises, note une étude du Céreq. Ce rendez-vous dédié à la carrière du salarié semble pourtant fonctionner dans les entreprises : il débouche souvent sur une formation ou une promotion.

Entretien professionnel ou entretien d'évaluation?

La confusion entre ces deux dispositifs semble toujours fréquente, si l'on en croit une étude du Céreq publiée le 14 juin 2018. 80 % des salariés interrogés signalent qu'une partie de l'entretien professionnel qu'ils ont mené a été consacrée à l'évaluation de leur travail. Pourtant, tel n'est pas l'objectif de l'entretien professionnel, issu de la loi Formation de mars 2014. Ces entretiens doivent au contraire être distincts des entretiens d'évaluation, et n'envisager que les perspectives d'évolution professionnelle du salarié. Depuis avril 2014, toutes les entreprises sont tenues d'organiser de tels entretiens tous les deux ans, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Toutefois, l'étude du Céreq montre que la diffusion de ce nouvel outil reste difficile.

Des blocages dans les petites structures

Les chiffres le prouvent : le dispositif ne reste pour l'instant réservé qu'à des entreprises plutôt grandes et particulièrement outillées dans le domaine de la gestion de ressources humaines. Ainsi, les trois-quarts des salariés des entreprises de 250 salariés et plus déclarent avoir participé à un entretien. Dans ces grandes structures, l'entretien professionnel sert souvent de cadre aux salariés pour exprimer leurs souhaits d'évolution, dans le prolongement des entretiens annuels d'évaluation. En parallèle, seulement un quart des salariés de très petites entreprises (TPE) et moins de la moitié des salariés des entreprises de 10 à 49 salariés ont participé à un entretien professionnel, signale l'étude.

Au total, fin 2016, 57 % des salariés présents dans la même entreprise depuis plus de deux ans ont déclaré avoir participé à un entretien professionnel en 2015 ou en 2016.







Un entretien sur trois débouche sur une formation

De leur côté, les salariés se sont-ils emparés de ce nouveau rendez-vous, censé les aider à identifier leurs besoins de formation ? Il semble que oui, note le Céreq qui constate que "l'entretien professionnel paraît bien être un cadre pour élaborer des projets de formation et de carrière". Huit salariés sur dix ayant mené un entretien professionnel a abordé la question de ses besoins de formation et de ses perspectives de carrière.

Les projets de formation et d'évolution des salariés semblent même se concrétiser relativement souvent à l'issue de ces entretiens. Un peu plus d'un tiers des entretiens professionnels déboucheraient ainsi sur une formation, 11 % sur une promotion et 12 % sur un changement de poste ou de fonction.

Et vous, êtes-vous dans les clous ? l'arrivée des nouvelles classifications des emplois l'année prochaine en déménagement et peut être bientôt en marchandises peuvent être l'occasion de vous y mettre !

14) Le projet de loi Pacte a été présenté en Conseil des ministres lundi 18 juin 2018

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a présenté le 18 juin 2018 le projet de loi Pacte (Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) en Conseil des ministres.

Les mesures du Pacte tel qu'il a été soumis en Conseil des ministres se divisent en trois volets :

Le premier volet porte sur la volonté de « libérer » les entreprises en réduisant le nombre de seuils sociaux. Ainsi, il n'y aura plus que trois seuils : 11, 50 et 250 salariés. Les dispositions seront effectives en cas de franchissement du seuil pendant 5 ans consécutifs. Les seuils concernant les salariés en situation de handicap seront conservés.

Le 2^{ème} volet porte sur la relance de l'investissement dans l'innovation en développant l'épargne retraite.

Le 3^{ème} volet vise à protéger les entreprises et mieux associer les salariés aux résultats en augmentant le nombre d'administrateurs salariés, en développant l'intéressement et la participation et en redéfinissant l'intérêt social de l'entreprise. Les règles de participation des salariés au Conseil d'Administration seront étendues à l'ensemble des entreprises. Il y aura désormais deux salariés dans les CA de 8 membres contre 12 aujourd'hui.

Le forfait social, actuellement à 20 %, sera supprimé sur toutes les sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il sera également supprimé sur l'intéressement pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés au 1er janvier 2019. Par ailleurs, le gouvernement va modifier l'article 1833 du Code civil pour consacrer la notion jurisprudentielle de l'intérêt social, l'article 1835 du code civil pour donner la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être.

Le projet de loi sera débattu en séance publique à l'automne. Le texte prévoit de recourir aux ordonnances car « certains sujets sont très techniques ».

Le coût des mesures du Pacte est estimé à 1,1 milliard d'euros en 2019 et 1,2 milliard d'euros en 2020 dont l'intégralité sera financée par la revue des aides aux entreprises, en cours.

AEF dépêches n° 587536 et 587573 du 18 juin 2018, Les Échos du 19 juin 2018.

15) L'Urban Lab de Paris&Co, la Ville de Paris et 12 partenaires, acteurs de l'urbain, lancent le premier appel à expérimentations Quartiers d'Innovation Urbaine.

L'objectif ? Tester des solutions nouvelles, encore au stade du prototype, en conditions réelles afin d'en valider l'usage, l'efficacité, la faisabilité et la durabilité.

Où ? Au sein du territoire Paris Rive Gauche, dans le 13^e arrondissement.

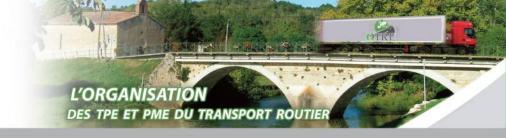
Tout projet innovant répondant à un enjeu urbain est éligible. Sont cependant plus particulièrement recherchées des solutions répondant aux trois thématiques suivantes :

- Les nouvelles mobilités et les infrastructures associées,
- La modularité des espaces et la diversité des services pour développer une ville malléable au service des usagers,
- La valorisation des ressources locale dans une démarche d'économie circulaire

Le cahier des charges est disponible <u>ici</u>. Une réunion d'information aura lieu le 3 juillet 2018 à 14h30, à la Mairie du 13e; vous pouvez vous y inscrire <u>ici</u>. Enfin, les candidatures sont à déposer, avant le 23 juillet <u>ici</u>.







16) Inaptitude

La loi du 8 août 2016 autorise l'employeur à licencier le salarié inapte dès lors que l'avis du médecin du travail comporte la mention expresse selon laquelle «tout maintien du salarié dans l'emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans l'emploi». Dans ce cadre, l'employeur pouvait faire l'économie de la recherche de reclassement et passer directement au licenciement. La Cour de cassation, dans un arrêt du 3 mai 2018, confère au juge un droit de regard sur le caractère sérieux et loyal du reclassement rendant ainsi nécessaire la recherche du reclassement du salarié malgré l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail. La mention expresse ne suffit donc plus à fonder le licenciement ; l'employeur doit, en tout état de cause, rechercher à reclasser le salarié. Cass. Soc., 3 mai 2018 n° 17-10.234.

17) France Stratégie publie son rapport sur les enjeux des blockchains

Dans un épais document de 150 pages, le groupe de travail présidé par Joëlle Toledano fait le tour de la question, en commençant par une définition (lire <u>les explications</u>).

En effet, « ce rapport a aussi une vocation pédagogique » selon France Stratégie. Viennent ensuite les cas d'usages, les défis à venir. « Dix ans après l'apparition du Bitcoin, la technologie blockchain n'a pas atteint sa maturité et les écueils sur sa route ne manquent pas. Mais attendre qu'une innovation soit éprouvée pour se lancer, c'est prendre le risque de partir trop tard » affirme le rapport en guise d'introduction.

Sept recommandations considérées comme « de premières orientations au niveau national » sont ainsi faites.

Cette technologie numérique permet de transmettre des données de manière décentralisée, sécurisée, transparente et sans intermédiaire peut virtuellement bouleverser des pans entiers de la « vieille économie », à commencer par la logistique et le transport. Certains pensent même qu'elle pourrait « uberiser Uber »!

La technologie blockchain promet des transactions programmables sans intervention d'un tiers de confiance. Le potentiel disrupteur d'une telle innovation appelle une stratégie publique alliant régulation et soutien à l'innovation... sans attendre.

Certains y voient l'innovation disruptive qui annonce « l'entrée dans une ère de l'efficacité et de la confiance partagée », d'autres une technologie réservée aux geeks qui pourrait nourrir la prochaine bulle spéculative. Une chose est sûre, la blockchain est aujourd'hui à l'agenda de tous les décideurs. Ce rapport issu du groupe de travail présidé par Joëlle Toledano, professeure émérite d'économie à l'université Paris-Dauphine, a le mérite de faire le point : quels sont les vrais enjeux de la blockchain à ce stade et comment l'action publique peut-elle accompagner son passage de l'expérimentation à la maturité, en combinant régulation et soutien à l'innovation ? En savoir plus sur le site de France Stratégie et télécharger le rapport.

18) Prélèvement à la source : les petits patrons sous tension

Ils ont l'obstacle en ligne de mire et craignent de se fracasser dessus le 1er janvier 2019. Les petits patrons ne se sentent pas prêts, voire « pas du tout » prêts pour plus d'un tiers d'entre eux (36 %), à mettre en place <u>le prélèvement à la source</u> (en abrégé : le PAS) selon un sondage IFOP.

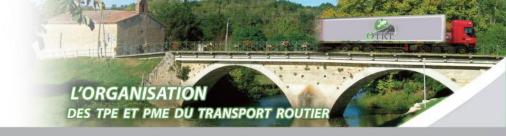
A six mois de l'entrée en vigueur de cette réforme, qui fera d'eux les collecteurs de l'impôt sur le revenu de leurs salariés, 49 % des 1 000 dirigeants de très petites entreprises (TPE) interrogés répondent que leur société n'est pas encore en ordre de bataille.

36 % des patrons interrogés se disent même « pas du tout » préparés. Si l'on extrapole ce pourcentage à l'ensemble du secteur, cela représente près de 1,3 million de dirigeants de TPE qui tirent la sonnette d'alarme ! « Ils sont dans le quotidien, les mains dans le cambouis, le changement n'est jamais simple pour eux », décrypte Stéphanie Benz, expert en fiscalité chez UFF.

Beaucoup de dirigeants de TPE ont surtout le sentiment qu'il existe une contradiction entre la simplification de la vie des entreprises promise par le gouvernement et la complexité dont ils accusent le PAS. « Les petits patrons n'ont parfois même pas de secrétariat, c'est dire s'ils n'ont pas de ressources en interne pour traiter cette surcharge de travail ». Bref, l'inquiétude monte. Les petits patrons devront modifier leurs logiciels de paye ou bien subir les hausses de tarifs des experts-comptables pour ceux qui sous-traitent. ». En savoir plus dans le Parisien.







19) En bref, vu dans la Presse

Limitation à 80 KM/H: un député LREM réclame un assouplissement des sanctions

Un député LREM veut réduire le temps nécessaire pour récupérer un point sur son permis après un petit excès de vitesse sur une route limitée à 80 km/h. L'opposition propose d'autres alternatives. A <u>lire dans Capital</u>.

et 80 KM/H, pourquoi Macron ne devrait pas revenir dessus

Emmanuel Macron avait annoncé, lors de son entretien au journal de 13 heures de TF1 le 12 avril dernier, que le passage de 90 à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée n'était qu'un test de deux ans. Mais un rétropédalage en 2020 serait complexe et cher à mettre en oeuvre. Il y a donc fort à parier que l'Exécutif ne fera pas marche arrière sur ce point, voici pourquoi toujours à lire dans Capital.

Rapport d'activité

Nous vous informons de la publication du rapport d'activité 2017 de l'OTRE. Compte-tenu du volume du document, il a été publié en ligne où il est accessible et téléchargeable par tout le monde au lien suivant : http://www.otre.org/rapport-dactivite-2017-de-lotre/, mais si vous en souhaité une version papier, faite le nous savoir. Celui de l'OTRE lle-de-France devrait être également prochainement publié et vous sera adressé par voie postale courant juillet.

Record historique de construction de bureaux dans le Grand Paris

Près de 2 millions de m2 d'en cours en production neuve de bureaux dans le Grand Paris : c'est le nouveau record historique jamais enregistré de construction de bureaux sur ce territoire selon l'étude Grand Paris Office Crane Survey réalisée par le cabinet Deloitte. 1.980.000m2 en chantier, 32 nouveaux chantiers, 43% des surfaces en chantier sont pré-commercialisées, 120 opérations en cours, 220 000m2 livrés en six mois. Dans le Grand Paris, la construction neuve de bureaux atteint son record historique selon la 30e édition de l'étude Grand Paris Office Crane Survey réalisée par le cabinet Deloitte. En savoir plus dans BatiActu.

Les chantiers d'été de la RATP toucheront même... l'A 86

Outre l'arrêt pendant un mois des circulations du RER A dans Paris, le planning des travaux estivaux de la RATP prévoit la fermeture partielle de l'A86 à Rosny-sous Bois durant une semaine, dans le cadre de la construction du Grand Paris Express. En savoir plus <u>dans les Echos</u>.

Qualité de l'air : lancement d'une étude pour mieux connaître la pollution des bus

Lutter contre la pollution est une priorité régionale. Île-de-France Mobilités lance, ce 22 juin, la plus vaste étude au monde pour améliorer la connaissance des sources d'émissions de polluants (particules et gaz) des bus en Île-de-France. A lire <u>sur le site de l'Ile de France</u> mais aussi <u>dans les Echos</u>, dans <u>le Parisien</u> ou <u>France Bleu</u>.

L'Info DEM N°36 est en ligne sur le site de l'OTRE.

Parcours de sous-traitants économiquement dépendant en messagerie urbaine

Vous trouverez <u>au lien ci-joint</u> l'article présentant les résultats de l'enquête 2015 relative aux sous-traitants de la messagerie urbaine à laquelle l'OTRE Ile-de-France a participé.

20) Agenda: Rendez-vous OTRE Ile-de-France (et peut être les vôtres?) à venir

3 Juillet 2018 Rencontres Internationales des Véhicules Ecologiques, Maison de l'Amérique Latine <u>inscription ici</u> **Jeudi 6 septembre 2018 « Colloque Certibruit »** à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris.

4-5 octobre Salon Paris pour l'Emploi, mutualisons un village Transport place de la Concorde préinscription ici.

4-14 octobre: Mondial de l'automobile (Paris) – Exposition « Routes mythiques »

Jeudi 15 novembre 2018 au stade Ernest Wallon de Toulouse 18e congrès annuel de l'OTRE

